

Note sur les réactions enregistrées dans les pays arabes et dans le monde au sujet du procès qui s'est déroulé à Winterthour du 27 novembre au 22 décembre 1969 contre les auteurs de l'attentat de Kloten du 18 février de la même année.

A. INTRODUCTION

Par deux communications, respectivement du 19 novembre et du 12 décembre 1969 (voir en annexe), le Département Politique a fait part de ses préoccupations à nos représentations diplomatiques au vu des multiples menaces publiquement proférées par certains représentants du "Front populaire de libération de la Palestine" en rapport avec le procès de Winterthour.

Etant donné les circonstances, il ne paraissait nullement exclu que ces éléments se livrent à des démonstrations, voire à des actions violentes pouvant atteindre l'une ou l'autre des ambassades de Suisse ou sociétés suisses ayant un siège à l'étranger, ou encore certaines agences de la Swissair et mettre ainsi en danger les personnes et les biens de nos concitoyens.

Dès lors, l'objet de cette note était d'établir une synthèse des événements et interventions, des mesures prises aussi, en relation avec ce contexte politique bien précis et pour la période allant de la fin du mois de novembre 1969 au début de l'année en cours.

B. PAYS ARABES

B. 1) ALGERIE

A la fin de l'année 1969, le ton de nos relations avec l'Algérie fut donné par le message que le ministre algérien des Affaires étrangères Bouteflika a remis le 28 novembre au secrétaire général U'Thant. Le "Journal de Genève" des 29/30 novembre 1969 résume parfaitement le contenu de ce message: "De graves irrégularités ont été commises par les autorités helvétiques dans l'instruction du procès des patriotes palestiniens" affirme le ministre algérien. M. Bouteflika affirme que 'la responsabilité des autorités suisses est engagée' car l'enquête a été menée de façon 'spécifiquement partisane'... 'De graves irrégularités ont été commises'... 'Le tribunal a recouru au faux et usage de faux jusqu'à la substitution d'identité'... 'La partialité flagrante'... 'L'absence de moyens de défense'... 'Des violations graves de règles de droit y compris la juridiction suisse.' Il s'agit donc, relève en conclusion le ministre algérien 'd'un déni de justice des autorités helvétiques', 'd'une prise de position contre le droit du peuple palestinien au recouvrement de sa patrie', autant de faits qui justifient une intervention du secrétaire général des Nations Unies, selon M. Bouteflika."

Considérant ces déclarations comme une immixtion inadmissible dans un procès pénal qui se déroule en Suisse, le Chef du Département politique, au nom du Conseil fédéral a protesté contre la démarche du gouvernement algérien.

A Alger, le verdict a été accueilli avec une immense déception et amertume. Les relations algéro-suissees n'avaient encore jamais été aussi mauvaises et connaissent un climat de profonde détérioration.

La réaction algérienne s'est révélée violente et a pris une ampleur très étendue dans la presse. Cependant depuis le 23 décembre, notre ambassadeur n'a jamais été ni convoqué, ni interpellé au sujet du procès:

"S'il ne s'est rien passé de très spectaculaire depuis le 23 décembre, cela est dû en grande partie aux fêtes de fin d'année et à l'activité débordante déployée par la diplomatie algérienne dans le domaine de ses relations avec les pays arabes. Sur un plan plus général, je dois souligner que les effets du procès des Palestiniens ne se sont pas fait sentir en Algérie. Ni l'Ambassade, ni la colonie, ni Swissair n'en ont été le moins du monde affectées. Plusieurs Algériens en outre se sont même excusés auprès de moi du ton déplacé et de la violence des attaques de leur gouvernement à notre égard. Le 20 décembre, le chef du Protocole m'avait formellement assuré qu'il n'y aurait aucune manifestation dirigée contre la Suisse ou ses ressortissants. Quant à nos relations bilatérales économiques et commerciales, elles ne connaissent bien au contraire aucun ralentissement. Pour ce qui est des Palestiniens eux-mêmes, il est utile de rappeler que seule l'organisation El-Fath a droit de cité en Algérie. Le "Front" (FPLP) y est en revanche assez mal vu, d'autant plus que tout récemment le chef du bureau politique de ce même "Front", M. Nayef Hawatmeh, a signé un appel en faveur des détenus politiques algériens, dont Ben Bella."

Si dans l'opinion publique, en dehors de quelques téléphones anonymes proférant des menaces, le climat envers la Suisse n'apparaît pas s'être beaucoup modifié, il en va donc autrement au Ministère des Affaires étrangères et à la Présidence ainsi que dans la presse contrôlée par le gouvernement. Tant pour des raisons internes qu'externes, ce dernier éprouve le besoin de se montrer supporter des Palestiniens et cela a été particulièrement sensible aux environs du 20 décembre 1969 dans la perspective de la conférence au sommet des pays arabes, à Rabat.

B. 2) ARABIE SAOUDITE

A en juger par la presse, on constate que les Saoudiens ont été très peu informés des débats du procès de Winterthour et que le jugement a été accueilli dans la plus complète indifférence.

C'est une impression analogue que notre chargé d'affaires a reçu lors de ses visites au Ministère des Affaires étrangères. Les hauts fonctionnaires avec lesquels il s'est entretenu n'ont pas abordé le sujet bien qu'ils aient fait allusion à l'influence des sionistes en Suisse. Il semble donc que les responsables saoudiens préfèrent s'en tenir aux généralités et banalités des bons rapports saoudo-suisse que de s'aventurer dans de stériles discussions ou considérations politiques.

Par ailleurs aucune mesure spéciale de sécurité ne paraît avoir été prise.

B. 3) EGYPTE

Le gouvernement égyptien n'a fait aucune déclaration officielle relative au jugement du procès de Winterthour. Le 22 décembre, M. Mohammed Fayek, ministre des Affaires étrangères ad interim, a déclaré à notre ambassadeur au cours d'une entrevue, que son gouvernement n'accordait aucun soutien aux organisations palestiniennes qui se livrent à des attaques à l'étranger. Au contraire, il cherchait à les dissuader de se livrer à de tels actes.

La radio a interrompu ses émissions pour annoncer le verdict. La presse clamant son indignation lui a consacré de grands titres en première page: Le jugement étant qualifié de "surprenant, ridicule, inadmissible etc."

Avant la conclusion du procès, le gouvernement de la République Arabe Unie avait accepté de renforcer les mesures de protection autour des bâtiments de notre ambassade et de la Swissair. Par la suite, les autorités ont empêché que des manifestations ne se produisent devant notre mission.

B. 4) IRAK

Sur le plan des réactions officielles, on peut signaler en date du 31 décembre 1969 la convocation de notre représentant chez le Directeur général des Affaires Politiques, qui l'a chargé au nom du Ministère des Affaires étrangères de transmettre à l'intention des autorités suisses compétentes une protestation verbale énergique contre le jugement de Winterthour.

Deux jours auparavant, soit le 29 décembre, avait eu lieu devant l'Ambassade une vaste démonstration regroupant plusieurs milliers de personnes membres de l'Association des syndicats irakiens. Une délégation pénétra à l'intérieur de l'Ambassade pour y déposer un télégramme de protestation pour le Conseil Fédéral. Ce fut la manifestation qui prit le plus d'ampleur dans tout le Moyen Orient en ce qui concerne le procès.

Pour cette occasion particulièrement et d'une manière générale aussi le service de sécurité et de garde fut remarquablement organisé. Avec l'Algérie et l'Egypte, la presse et la radio irakiennes ^{ont} sans doute diffusé parmi les plus virulents commentaires du procès, des mauvais traitements infligés aux commandos en prison et de l'abandon de notre neutralité, sans oublier l'influence sioniste en Suisse.

B. 5) JORDANIE

Deux choses méritent d'être signalées en provenance d'Amman. Premièrement, l'information datant du 26 décembre 1969 selon laquelle les Chambres de Commerce de ce pays ont annoncé leur intention de boycotter les produits en provenance de la Suisse et exprimé l'espoir que les Chambres de Commerce des autres pays arabes en fassent autant.

Cette décision ne semble pas avoir été suivie de mesures d'application.

Ensuite c'est de la capitale jordanienne que nous est parvenue la voix du FPLP le lendemain du verdict. L'agence AFP rapporte l'événement (dépêche du 23 décembre): "Das Urteil von Winterthur ist bei der palästinensischen Volksbefreiungsfront (FPLP) allenthalben auf eine zornige Reaktion gestossen. Ein Sprecher der FPLP hat der Presse gegenüber wörtlich erklärt: 'Die Schweizer Justiz hat drei unserer Befreiungskämpfer zu zwölf Jahren Zuchthaus verurteilt und den kriminellen Israeli Rachamin freigelassen. Solche Urteile in einem Staat, der sich für neutral hält, geben eine klare Vorstellung über die Parteilichkeit der Regierung und der Justiz der Schweiz zugunsten Israels und des Zionismus.' Der Sprecher führte weiter aus, dass diese Haltung der Schweizer Justiz ganz eindeutig die Feindlichkeit der Schweizerischen Regierung gegenüber der arabischen Nation und ganz besonders dem palästinensischen Volk gegenüber aufweise. Sie beweise auch die schweizerische Feindlichkeit gegenüber den Befreiungsorganisationen der Welt, da die palästinensische Volksbefreiungsorganisation sich von ähnlichen Bewegungen in der ganzen Welt nicht unterscheide. Schliesslich kündete der Sprecher noch an, dass die Schweiz ihren Preis für ihre Parteilichkeit noch werde zahlen müssen. Sie werde noch Konsequenzen zu tragen haben, denn die FPLP wisse, wie sie ihre Mitkämpfer zu verteidigen und ihre Ehre zu wahren habe. Die Schweiz sei durch das Urteil von Winterthur ein Feind der FPLP geworden, welche ihre Feinde überall verfolgt, wo sie sich auch befinden."

B. 6) LIBAN

Les journaux de langue française et anglaise reproduisent des nouvelles d'agence sans commentaires. Les journaux de langue arabe se sont également contentés de communiquer les mêmes nouvelles d'agences, sans plus. L'AFP du 23 décembre donne le même son de cloche: "Kommentare und Leitartikel konzentrieren sich ganz auf die arabische Gipfelkonferenz in Rabat. Die Welle der Empörung und Wut, die der Urteilsspruch in Libanon hervorgerufen hat, kam indessen in den Untertiteln zum Ausdruck: 'Israel ist natürlich zufrieden', 'Die Araber beschuldigen die Schweiz der Parteilichkeit', 'Flagrante Parteilichkeit im Urteil gegen die Fedayins' und 'Der Mörder wurde freigelassen und die Unschuldigen wurden ins Gefängnis gesteckt'. Eine Zeitung kündigte an 'Der 22. Dezember 1969 markiert den Anfang eines langen arabisch-schweizerischen Winters'.

Aucune réaction publique hostile n'a été recensée à Beyrouth. Officiellement, absolument aucune déclaration libanaise n'a été faite sur le résultat du procès de Winterthour.

B. 7) LIBYE

Le tout jeune gouvernement de la révolution de la République arabe libyenne a surpris par son extrême modération. Une lettre du 6 janvier de notre ambassade à Tripoli nous apprend que des efforts, réels et sincères, sont déployés tant par le Chef de l'Etat, le Colonel Katafi, que par son Ministère des Affaires étrangères, M. Buweisir, en vue de calmer les esprits et ramener à de justes mesures les ressentiments de la population: "En effet, Katafi n'a-t-il pas, au cours d'une interview d'universitaires lors de la visite en Libye de Yasser Arafat, répondu à la question qui devait fatalement lui être posée par un étudiant sur l'affaire de Kloten que ce fait-divers appartient désormais au passé?"

Une dépêche de l'agence REUTERS du 23.12.1969 de Tripoli va dans le même sens: "Libyen hat sich über das Urteil im El-Al-Prozess in Winterthur 'überrascht und enttäuscht' geäußert. Der libysche Aussenminister Saleh Bouissir führte in einer in Rabat veröffentlichten Erklärung aus, Libyen habe nicht mit einer so harten Strafe für Leute gerechnet, die durch die 'Katastrophe, welche die zionistische Eroberung ihres Heimatlandes' für sie ausgelöst habe, zu einer solchen Handlung veranlasst worden seien. Libyen werde aber weiterhin versuchen, den drei Palästinensern durch die guten Beziehungen, die zwischen der Schweiz und Libyen bestünden, zu helfen."

La presse a pu paraître parfois en désaccord avec le gouvernement en tentant de démontrer l'hostilité de la Suisse à la cause arabe.

La situation générale, qui peut être qualifiée de bonne, nous est dépeinte par une lettre de l'ambassade en date du 31 décembre 1969: "Pour l'heure, aucune manifestation n'a eu lieu contre la Suisse. Les festivités qui se sont déroulées à l'occasion de la visite des Présidents Nasser et Général Numeiri, jointes à la décision américaine d'évacuer la base de Wheelus, ont fait descendre une foule de monde dans la rue; celle-ci ne pensait qu'à crier son enthousiasme. Doit-on y voir la raison de l'oubli de l'affaire de Kloten?"

Il semble bien que, depuis le début de l'année, l'affaire soit tombée dans l'oubli car aucun journal n'en a reparlé.

B. 8) MAROC

Avant le 23 décembre, la presse marocaine a relativement peu parlé du procès, se bornant à insister occasionnellement sur l'aspect politique de toute cette affaire et à souhaiter que la justice suisse en tienne compte.

Le ton changea quelque peu après le verdict et la presse marocaine se mit au diapason.

Selon l'agence AFP (23.12.1969) : " Wie alle arabischen Zeitungen haben sich auch diejenigen Marokkos gegen das Urteil von Winterthur gewendet. Das französisch-sprachige Organ der Istiqlal-Partei 'Opinion' schreibt unter dem Titel 'Das tatsächliche Gesicht der schweizerischen Politik' : ' Das Land von Wilhelm Tell, das Symbol des Widerstandes, der Sitz des Internationalen Roten Kreuzes, der ehemalige Sitz des Völkerbundes und das Land der spezifischen Neutralität hat am Montag der Welt das wahrhafte Gesicht der helvetischen Justiz gezeigt.' Die Zeitung 'Al-Alam', ein weiteres Blatt der Istiqlal-Partei, stösst eine Warnung aus. Sie schreibt, alle jene, die sich hinter einer falschen Neutralität verstecken würden, müssten wissen, dass das palästinensische Problem das Kriterium sei, nach welchem die Araber Freund und Feind unterscheiden."

Malgré cela, la situation générale peut être qualifiée de calme au Maroc.

B. 9) SOUDAN

Avant le procès, seuls les journaux d'expression arabe ont suivi le déroulement de l'affaire. Leurs relations des faits sont évidemment tendancieuses.

Lors du jugement, deux quotidiens seulement ont publié chacun un éditorial. Les autres se sont contentés de reproduire les annonces des agences de presse. Par la suite, la presse locale n'a publié aucune annonce relative aux demandes de cassation.

Les autorités soudanaises se sont caractérisées par un certain manque de réactions. En tout cas, elles n'ont fait part d'aucun commentaire.

B. 10) SYRIE

Une quantité énorme d'extraits de la presse syrienne narrent les péripéties des commandos palestiniens dans ses moindres détails et à la "sauce" du pays. De plus, des pamphlets en langue arabe ont été placardés sur le devant des maisons ainsi que sur les cabines téléphoniques. Signés par le FPLP, ils affirment que "Le Gouvernement suisse et Israël sont des alliés", que "Le Gouvernement suisse est l'ennemi des Arabes", que "La justice suisse est une farce".

Sur le plan officiel, il fallut attendre le 14 janvier 1970 pour que le Directeur des Affaires européennes au Ministère des Affaires étrangères exprime oralement à notre représentant toute la déception du gouvernement et du peuple syrien devant le jugement prononcé à Winterthour.

Le Gouvernement syrien ne semble d'ailleurs pas mettre beaucoup de zèle à répondre aux demandes suisses de mise en place d'un service de sécurité.

B. 11) TUNISIE

Officiellement, il n'a jamais été fait allusion au procès en question. La Tunisie a fait preuve d'un calme relatif mais assez exemplaire dans cette affaire. Certes la presse a naturellement vu dans l'acquittement de l'Israélien "le résultat de l'impérialisme sioniste" mais elle reflète plutôt des sentiments de surprise que des réflexes de colère. Le quotidien "La Presse" souligne: "Le verdict de Winterthour fera date par sa sévérité et son parti-pris. Que la Suisse le veuille ou non, le verdict prononcé est une caution à la force contre la justice, à la pression contre la liberté....". On parle d'injustice et de décision inexplicable, mais la presse tunisienne n'a jamais cédé à l'hystérie subjective de certains pays voisins.

C. PAYS NON-ARABES

Le procès de Winterthour a reçu un écho relativement large et a généralement été suivi avec attention un peu partout dans le monde.

Relevons toutefois qu'à notre connaissance aucun pays non-arabe ne s'est officiellement prononcé à son sujet. Cependant, M.S. Pattakos, vice-premier ministre grec et ministre de l'Intérieur s'est exprimé sans équivoque à l'égard d'un acte d'agression tel que celui de Kloten perpétré le 27 novembre 1969 contre les bureaux de la compagnie El Al par des commandos palestiniens à Athènes:

"Il ne s'agit pas d'un acte de guerre, mais d'une manifestation lâche de criminels sans scrupules". Il a conclu en disant que "les étrangers qui se sentent obligés de servir leur cause devraient le faire sur leur territoire, en respectant les lois internationales" (repris d'une lettre du 1er décembre de l'ambassade de Suisse à Athènes).

Mais rien d'autre ne mérite d'être signalé.

En ce qui concerne les relations de la presse et de l'opinion publique dans les pays situés hors d'Europe, le procès de Winterthour n'a jamais dépassé le stade d'un fait divers, pour autant qu'on en ait parlé. Lorsque ce fut le cas, les nouvelles étaient, à de très rares exceptions près, citées sans commentaires selon le texte des agences de presse (AFP/REUTER/DPA). De plus, elles n'ont pour ainsi dire jamais provoqué une réaction quelconque d'indignation ou de mécontentement.

Si très souvent des mesures de sécurité ont été prises pour les biens suisses, les résidences des ambassadeurs ainsi que les locaux et avions de la Swissair, c'était une simple précaution qui n'a semble-t-il jamais répondu à une impérative nécessité, (sauf peut-être au Brésil où les téléphones de menaces d'attentat ou d'enlèvement se sont faits nombreux).

Ces quelques remarques s'appliquent aux deux Amériques, à l'Afrique noire et à l'Asie du Sud-Est.

En règle générale, les pays de l'Est n'ont jamais fait mention du procès ni du jugement.

C'est évidemment en Europe que l'intérêt a été le plus vif, L'Allemagne de l'Ouest a accordé une attention soutenue au déroulement du procès. Selon les dépêches d'agence du 23.12.1969: "Die ersten deutschen Pressekommentare attestieren den Schweizer Richtern und Geschworenen grosses Verantwortungsbewusstsein" (AFP Reuter). Une lettre de notre ambassade à Cologne datée du 7 janvier 1970 commente la situation: "Der Prozess wurde von der deutschen Presse aufmerksam verfolgt. Ausser Agenturmeldungen erschienen Berichte der nach Winterthur entsandten Korrespondenten Vor Beginn des Prozesses wurde neben der Darstellung des Tatbestandes sowie der politischen Hintergründe des Attentats besonders hervorgehoben, dass die Schweiz durch den Ueberfall auf das El-Al-Flugzeug 'vorübergehend zum Schauplatz des Nahost-Konflikts' (SUEDDEUTSCHE ZEITUNG) gemacht wurde und dass der 'Prozess von politischer Brisanz und internationaler Ausstrahlung ist' (SUEDKURIER) Der Verlauf des Prozesses wurde in der deutschen Presse in allen Einzelheiten und sehr sachlich geschildert, wobei immer wieder auf die vorbildlichen Sicherheitsmassnahmen und die korrekte Verhandlungsführung durch Gerichtspräsident Dr. Gut hingewiesen wurde. Das Urteil fand in der deutschen Presse durchwegs eine positive Beurteilung. Das Gericht habe sich offenkundig von jeglicher politischer Rücksichtnahme zu lösen versucht und einzig aufgrund der Rechtslage ohne Seitenblick auf eine politische Wirkung entschieden. Von den Geschworenen sei ein neues Kapitel in der Geschichte der Luftpiraterie geschrieben worden. Weiter wird hervorgehoben, dass die Richter trotz diplomatischem Druck arabischer Länder ihr Urteil gegen die palästinensischen Attentäter nach eidgenössischem Recht gefällt haben...."

Tandis qu'en France, toujours selon les dépêches d'agence du 23.12.1969: "Die meisten Pariser Zeitungen haben am Dienstag über den Winterthurer Prozess berichtet, doch nur wenige haben diesen kommentiert. Ihre Betrachtungsweise unterschied sich meist nur im Titel und in der Darstellung des Vorganges. Die bürgerliche Zeitung "Aurore" gab auf ihrem Titelblatt einfach das Urteil bekannt. Im Innern der Zeitung berichtet sie über die letzte Gerichtssitzung. Sie schreibt vor allem, das Schweizer Gericht habe sich trotz mehrfachen mehr oder weniger verhüllten Drohungen nicht beirren lassen und die Angeklagten hart verurteilt. Bereits seien in den arabischen Ländern Massnahmen ergriffen worden, um die dortigen Schweizer Botschaften zu schützen. Man erwarte von Seiten der arabischen Bevölkerung heftige Demonstrationen" "Der ebenfalls bürgerliche "Figaro" berichtet, das Winterthurer Urteil könne aus verschiedenen Gründen einen grossen Widerhall haben. Es bleibe noch abzuwarten, ob die arabischen Staaten mit heftigen oder gar gewalttätigen Reaktionen antworten werden oder ob sie wirtschaftliche Repressalien gegen die Schweiz beschliessen wollen".

Encore selon les dépêches d'agence: "Der Winterthurer Prozess hat auch in Grossbritannien grosse Beachtung gefunden. Die Presse, das Radio und Fernsehen berichteten in beträchtlichem Ausmass über dieses Ereignis, enthielten sich jedoch jeglichen Kommentars. Die Engländer interessieren sich gegenwärtig weit mehr für sensationelle Entführungspläne arabischer Terroristen, wie sie von Scotland Yard aufgedeckt worden sind."

Signalons pour terminer que la presse italienne a abondamment traité le sujet, ne retenant pourtant aucun des aspects juridiques ou judiciaires de la question pour ne parler, en le déformant exagérément, que du caractère à sensation de ce procès.

D. CONCLUSION

Bien que cette affaire qui a contribué à attirer le feu du conflit du Moyen-Orient ne soit pas encore terminée, l'on peut d'ores et déjà se livrer à certaines constatations, voire conclusions:

1. Si les réactions arabes sont celles d'une unanime protestation contre le verdict de Winterthour, la condamnation à 12 ans de réclusion des 3 Palestiniens n'a pas suscité d'aussi véhémentes réactions que l'acquittement et le sort préalablement réservé à Rachamin. Il semble bien en effet que la subjectivité haineuse des pays arabes ait été dans une très large mesure provoquée par la mise en liberté sous caution, puis par l'acquittement de l'agent israélien de la sécurité. On peut affirmer sans grands risques de se tromper que ce procès n'aurait jamais eu semblable retentissement et n'aurait jamais soulevé une vague de mécontentement d'une telle ampleur si un Israélien n'y avait pas été mêlé. Mais comme l'on ne pouvait pas faire abstraction de sa réalité, il en est résulté de graves et violentes accusations contre la justice suisse, assorties de considérations diverses sur la colonisation de la République helvétique par le sionisme et la "trahison" de notre neutralité.

Pour résumer le tout en une phrase: la sévérité de la peine (12 ans de réclusion) infligée aux Palestiniens s'est effacée devant la levée de boucliers provoquée par la clémence (acquittement pur et simple) des juges pour M. Mordechai Rachamin.

2. Il apparaît également certain que les critiques adressées du côté arabe à la Suisse pour les "irrégularités" commises au cours de l'instruction ont quelque peu irrité l'opinion helvétique. Mais le malentendu fondamental est venu du fait que la justice zurichoise entendait se cantonner uniquement à l'aspect juridique du problème, tandis que les Arabes insistaient pour que l'on prenne en considération l'aspect politique. D'ailleurs bon nombre de

chefs de poste ont une fois de plus signalé que les particularités du fédéralisme helvétique sont difficilement compréhensible à l'étranger. Si bien que l'on n'arrive généralement pas à se représenter les principes de la séparation des pouvoirs qui interdit formellement aux milieux politiques d'intervenir dans une affaire judiciaire surtout si celle-ci relève d'une juridiction cantonale.

3. Assez curieusement et même là où la réaction s'est fait particulièrement violente, les administrations arabes, en contradiction avec les prises de position en flèche, la véhémence de la presse et les manifestations publiques de désapprobation se sont montrées très diligentes en ce qui concerne les mesures de sécurité et de protection prises à l'égard des bâtiments officiels suisses et les bureaux ou avions de la Swissair. Si bien que l'on est en droit de se demander si les manifestations de réprobation officielle ou gouvernementale destinées à la Suisse ne l'étaient pas bien davantage encore aux partenaires arabes en guise de démonstration de solidarité aux "frères" palestiniens.

4. Finalement l'on est amené à une conclusion provisoire qui est la suivante: Sur la base de l'analyse des réactions enregistrées au sein des gouvernements et de l'opinion publique des pays arabes et malgré une violence verbale parfois démesurée de la presse, sans oublier plusieurs démarches officielles (Irak et Algérie essentiellement) il ne semble pas que des mesures spectaculaires soient à redouter. Jusqu'à ce jour tout au moins, rien ne permet d'entrevoir des représailles quelconques, que ce soit dans le domaine des mesures économiques, de boycott des produits suisses ou du retrait des fonds arabes placés dans les banques suisses. Reste réservée la possibilité d'une action violente incontrôlable à l'égard de personnes ou des biens suisses sous la forme d'un acte de terrorisme pratiqué d'une façon individuelle et pour un cas isolé par un représentant du FPLP. Ce risque est moindre dans l'attente d'une décision quant à la demande de cassation. Mais une fois le jugement devenu définitivement exécutoire ...